



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-343**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226791-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2022-2023**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Jeunesse

Nomenclature : 7.5  
Subventions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Kayané BIANCO

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2022-2023- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 2012, la Ville d'Aix-en-Provence soutient le dispositif du Service Civique Volontaire, qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des missions citoyennes d'intérêt général pendant plusieurs mois.

Le service civique représente une opportunité pour les jeunes de découvrir le monde du travail, la collaboration en équipe, les missions du service public, l'engagement associatif. La Ville d'Aix-en-Provence s'est montrée volontariste en proposant des missions d'intérêt général pour ces jeunes au sein de ses services : serres municipales, Méjanes, Directions Développement Durable, Jeunesse, Moyens généraux, CCAS, Education, Politique de la Ville...

Pour la promotion 2022-2023, 24 places sont à nouveau proposées dans les différents services, avec un accent particulier mis sur la nouvelle mission de la Direction des Sports dans le cadre de la dynamique J.O. 2024.

Coordonné par la Direction Jeunesse, le service civique fait partie des composantes du Parcours de l'Engagement proposé aux jeunes aixois et développé au niveau local et régional, afin de les informer et les accompagner dans une démarche d'engagement citoyen et d'acquisition d'expériences enrichissantes pour leur avenir. La Ville est en partenariat avec l'Association Unis Cité, agréée pour cette mission et chargée de la mise en œuvre du

recrutement, de l'accompagnement et du suivi de jeunes volontaires accueillis par la Ville. La promotion 2022-2023 des Ambassadeurs aixois se déroulera du 31 octobre 2022 au 30 juin 2023.

Les missions proposées sont :

- Ambassadeurs de la vie étudiante et lycéenne à Aix-en-Provence, Direction Jeunesse / Le Repère (*Ciblée sur volontaires étudiants*) : Participation à l'animation du groupe "Aix Conseil Étudiant", propositions d'animations au sein de la maison de l'étudiant et des lycéens ; Proposition d'actions pour faciliter le lien entre lycée et université ; Participation à la promotion du mentorat et de l'entrepreneuriat.
- Ambassadeurs de l'environnement, Direction Développement Durable et Direction des Moyens Généraux : Participation aux actions en lien avec le développement durable et l'éco-responsabilité des agents de la Ville. Cette mission touche des publics très variés (élèves, fonctionnaires, exposants et participants à divers événements...) sur des sujets divers (végétalisation, déchets, énergie...).
- Ambassadeurs de l'Éducation : Participation au développement des projets éducatifs de la Direction Éducation de la mairie d'Aix-en-Provence dans les écoles de la ville avec des animations et événements autour du gaspillage alimentaire, des jardins pédagogiques et de la semaine olympique entre autres actions.
- Ambassadeurs des Sports : Participation à l'organisation des animations sportives auprès des collégiens et seniors, de concevoir et de leur administrer des questionnaires sur leurs pratiques sportives, et de participer aux événements sportifs de la mairie.
- Ambassadeurs auprès des résidents de la résidence du Sans-Souci, CCAS et Direction des Solidarités : Participation à l'animation de la résidence senior du Sans-Souci, à travers l'organisation d'ateliers auprès des seniors, les inciter à devenir acteurs du lieu, organiser des événements et proposer un accompagnement personnalisé aux résidents isolés.
- Ambassadeurs de l'engagement, Direction Jeunesse / Le Repère : Animation d'ateliers pour sensibiliser les jeunes aux différents parcours d'engagement qui existent pour tous les jeunes et toutes les possibilités pour se rendre utile pour toute la société.
- Ambassadeurs des serres municipales : Participation à la vie des serres municipales, sont formés aux bases de l'horticulture et de la permaculture, accueillir les écoliers 2 jours par semaine et animer des ateliers de sensibilisation à la nature.
- Ambassadeurs des bibliothèques : Participation à des actions de médiation dans les bibliothèques afin de réduire la distance entre les habitants et leur bibliothèque, et plus spécifiquement en essayant de toucher des publics éloignés en promouvant différentes offres culturelles.

Le montant du concours financier prévisionnel, pour la promotion 2022 -2023 s'élèverait titre indicatif à 62 723 €, et s'inscrit sur deux exercices budgétaires. Ce montant est supérieur à celui de la promotion 2021-2022, compte tenu de la revalorisation de 3 % qui concerne l'indemnité de service civique, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'indemnité perçue par les jeunes est maintenant de 600,94 € par mois au lieu de 580,62 €, dont une indemnité de subsistance et de transport dont la Ville est directement redevable au titre d'organisme d'accueil qui évolue de 107,68 € par mois à 111,45 €.

Pour l'exercice 2022, le montant de la subvention est égal à 22 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de la mise en œuvre de ce dispositif sur la Ville d'Aix en Provence pour la promotion 2022 -2023,
- **ADOPTER** la convention correspondante annexée,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention d'objectifs avec Unis Cité,
- **DÉCIDER** l'attribution de la subvention d'un montant de 22 000 € (vingt-deux mille euros) pour l'exercice 2022,
- **DIRE** que le montant de 22 000 € (vingt-deux mille euros) sera imputé sur la ligne budgétaire N° 6779 (90-6574-929) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-343 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE  
TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2022-2023-

Présents et représentés : 52  
Présents : 40  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 52  
Pour : 52  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

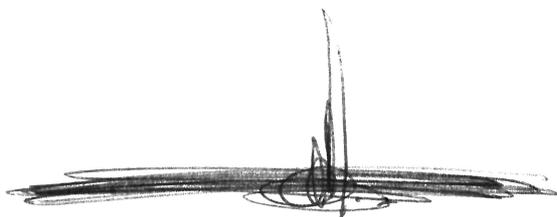
NEANT

N'ont pas pris part au vote

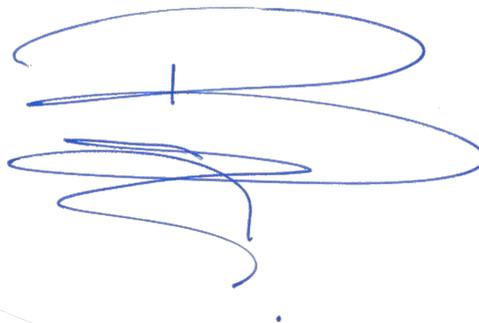
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le





L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00